

Compte rendu de la session du Conseil Communautaire du 23 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept,
Le 23 novembre
à 17 heures 30,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Date de convocation : 13 novembre 2017

Présents :

Mesdames PRAULT, PROT, BERTHON, MECHE, DANVY et BIDAULT, Messieurs JUBERT, ROCHET, LOUPIAS, MARIN, BURDIN, CAMUS, DAUBORD, BOSCARINO, TELLIER, PROUTEAU, LALANGE, MARCQ, BOISLAIGUE, VALET et RENARD.

Absents excusés:

Monsieur Bernard BARRE, représenté par son suppléant, Gérard ROCHET
Monsieur Christian BORGEAIS, représenté par son suppléant, Monsieur Michel RENARD
Madame Martine SCHNEIDER

Assistaient également :

Mesdames NOGRETTE, PAULMIER et MELIN, Messieurs ROCAMORA et GUILLOT, Membres suppléants
Madame Christelle CHAMBARD, Secrétaire Générale.

Le Président donne lecture du compte rendu de la dernière session du Conseil Communautaire en date du 20 octobre 2017 ; le Conseil Communautaire l'approuve à l'unanimité.

Il propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du Jour :

- Décisions modificatives.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Décision du Président

Dans le cadre des délégations de pouvoir attribuées par délibération du Conseil Communautaire en date du 6 mai 2014, prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Président informe le Conseil Communautaire de la décision qu'il a prise :

D2017/06 - Marché de travaux pour la création d'un Commerce Multiservices à Paulnay - Sous traitance du lot N°1 – Gros Œuvre

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que dans le cadre du marché de travaux pour la création d'un commerce multiservices à Paulnay, l'entreprise CIRON MAÇONNERIE, titulaire du Lot N°1 – Gros Œuvre a présenté et a demandé l'acceptation de sous-traitance des prestations de déplombage - désamiantage à l'entreprise DDC de DEOLS (36130).

Il précise qu'il a accepté le 10 novembre 2017, la sous-traitance de ces prestations à l'entreprise DDC en paiement direct pour un montant de 4 125,00 € HT.

N° 08/01-2017 – Budget Principal : Admissions en non-valeur

Monsieur le Président présente la proposition du Trésorier, d'admission en non-valeur des titres suivants :

- Titre N°781/2005 émis pour un montant global de 50.08 € pour le motif suivant : poursuite sans effet
- Titre N°784/2006 émis pour un montant global de 50.08 € pour le motif suivant : poursuite sans effet
- Titre N°645/2009 émis pour un montant global de 31.20 € pour le motif suivant : poursuite sans effet
- Titre N°693/2009 émis pour un montant global de 10.40 € pour le motif suivant : poursuite sans effet
- Titre N°733/2009 émis pour un montant global de 60.40 € pour le motif suivant : poursuite sans effet
- Titre N°855/2009 émis pour un montant global de 10.40 € pour le motif suivant : poursuite sans effet
- Titre N°175/2012 émis pour un montant global de 61.50 € pour le motif suivant : Combinaison infructueuse d'actes
- Titre N°353/2012 émis pour un montant global de 37.50 € pour le motif suivant : Combinaison infructueuse d'actes
- Titre N°497/2012 émis pour un montant global de 100.00 € pour le motif suivant : Procès-verbal de carence
- Titre N°734/2012 émis pour un montant global de 150 € pour le motif suivant : Combinaison infructueuse d'actes
- Titre N°622/2015 émis pour un montant global de 6.40 € pour le motif suivant : montant inférieur au seuil de poursuite.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition du Président et décide d'admettre en non-valeur, l'intégralité des titres de recettes listés ci-dessus. Soit un montant total de 567.96 €

N° 08/02-2017 – Budget Affaires Economiques : Réalisation d'emprunts

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire les opérations de construction d'un atelier relais sur la ZA des Noraies et de création d'un commerce multiservices à Paulnay. Afin de financer la part restant à la charge de la collectivité de ces deux opérations, il est nécessaire de réaliser les emprunts suivants :

- Construction d'un atelier relais de 300m² : 130 200 €
- Création d'un commerce multiservices à Paulnay : 186 500 €

Pour ce faire, différentes banques ont été consultées. Suite à l'analyse des offres, il propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne, deux emprunts aux conditions suivantes :

Construction d'un atelier relais de 300 m²

Montant : 130 200 €

Durée : 15 ans

Périodicité : trimestrielle par échéance constante

Taux annuel fixe : 1.22 %

Charge de remboursement annuelle : 9 511.64 €

Frais : 150 €

Création d'un commerce multiservices à Paulnay :

Montant : 186 500 €

Durée : 20 ans

Périodicité : trimestrielle par échéance constante

Taux annuel fixe : 1.53%

Charge de remboursement annuelle : 10 842.04 €

Frais : 150 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition du Président aux conditions ci-dessus citées, et le charge de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces emprunts.

N° 08/03-2017 - Ligne de Trésorerie

Monsieur le Président rappelle que la ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € contractée pour une durée d'un an arrive à échéance le 30 novembre 2017. Certaines recettes attendues restent non perçues à ce jour, aussi, il convient de souscrire un nouveau contrat pour un montant de 300 000 €, pour une durée d'un an. Différentes banques ont été consultées. Après analyse des propositions, il propose de retenir l'offre de la Banque Postale dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 1 an
- Taux sur index révisable : EONIA
- Marge : + 0.79 %
- Frais : 450 €
- Commission de non utilisation : 0.10%

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, de contracter une ligne de trésorerie de 300 000 €, auprès de la Banque Postale aux conditions définies ci-dessus, et autorise Monsieur le Président à signer le contrat et lui donne tous pouvoirs pour effectuer les diverses opérations prévues dans celui-ci.

N° 08/04-2017 – Retrait d'immobilisations de l'inventaire

Monsieur le Président rappelle que certaines immobilisations du Budget Principal n'ont plus lieu de figurer dans l'inventaire. Il propose donc de retirer les éléments suivants :

Compte	Libellé de l'immobilisation	N° de l'inventaire de la trésorerie	Année d'acquisition	Valeur d'origine
2183	Portables OM	2003/0015	2003	2 547.48 €
2188	Panneaux bennes OM	2003/0020	2003	645.84 €
2188	Nettoyeur HP OM	2003/0022	2003	3 145.48 €
2188	Bâches OM	2003/0023	2003	427.55 €
2188	Bacs OM	2003/0024	2003	36 944.20 €
2188	Téléphones OM	2004/0023	2004	1 124.48 €
2188	Composteurs OM	Composteurs	2007	10 337.66 €
2188	Tondeuse OM	2011-09	2011	435.00 €
2183	Photocopieur école Paulnay	2002-0007	2002	638.16 €
2183	Ordinateurs Structure	2003-0014	2002	2 438.64 €
2183	Postes informatiques écoles	2003-0034	2003	5 643.49 €
2183	Kit Webcard	2004-0005	2004	3 781.79 €
2183	Installations EPN	2004-0007	2004	3 109.60 €
2183	Portable	2004-0008	2004	5 020.69 €
2183	Portable CLSH	2004-0011	2004	2 256.80 €
2183	Photocopieur école Martizay	2004-0012	2004	1 375.40 €
2183	Photocopieur école Azay	2004-0013	2004	1 375.40 €
2183	Photocopieur école Obterre	2004-0014	2004	717.60 €
2183	Graveurs Structure	2004-0015	2004	386.00 €
2183	Matériel informatique écoles	2005-0005	2005	276.01 €
2183	Matériel informatique Structure	2005-0006	2005	137.73 €
2183	Composants informatiques écoles	2005-0007	2005	1 250.20 €
2183	Mémoire EPN	2005-0008	2005	330.10 €
2183	Matériel informatique des écoles	2006-03MAT INFO Ecole	2005	598.00 €
2183	Matériel informatique des écoles	2006-03MAT INFO Ecole	2005	4 768.07 €
2183	Matériel informatique Structure	2008-0005	2007	1 073.18 €
2183	Matériel informatique Structure	2008-0005	2008	733.00 €
2183	Matériel informatique multiaccueil	MATERIEL INFO Multiaccueil	2006	2 121.64 €
2183	Informatique RSP	2008-0007	2008	2 799.51 €
2183	Informatique EPN	2008-0008	2008	1 165.92 €
2183	Informatique EPN	2008-0008	2008	178.20 €
2183	Vidéoprojecteur Structure	2009-0008	2009	798.93 €
2183	Vidéoprojecteur	2009-0017	2009	468.01 €
2183	Matériel informatique Cyber	2011-07 EPN/RSP/Cyber	2011	1 339.52 €
2183	Matériel informatique Structure	2008-0005	2009	578.49 €
2183	Dématérialisation Actes	2009-18	2009	538.20 €
2183	Matériel informatique Structure	2012-02	2012	5 848.44 €
2183	Matériel informatique des écoles	2012-20	2012	1 891 €
2183	Informatique des écoles	2009-0003	2009	2 870.40 €
2183	Informatique des écoles	2009-0003	2009	750.00 €
2183	Informatique des écoles	2010-MAT INFORM Ecole	2010	593.42 €
2183	Photocopieurs écoles	2010- PHOTOCOPIEURS E	2010	2 571.40 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retirer de l'inventaire, les immobilisations listées ci-dessus.

Personnel

N° 08/05-2017 – Mise en place du R.I.F.S.E.E.P (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Le Président, rappelle au conseil communautaire qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des indemnités. Aussi, afin de se mettre en conformité avec la loi, il propose d'instituer la mise en œuvre du RIFSEEP en remplacement du régime indemnitaire actuel. Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'instaurer une prime de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) à compter du 1^{er} janvier 2018 et autorise le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime. Les crédits nécessaires sont prévus au budget pour le paiement de cette prime. Les montants maximaux (plafonds) évoluent selon les mêmes conditions applicables aux fonctionnaires et fonctionnaires de l'Etat.

N° 08/06-2017 – Modification d'un poste d'ATSEM :

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que pour les besoins de nos services scolaires et périscolaires l'un de nos agents occupe un emploi partagé entre un poste d'ATSEM à mi-temps et un poste d'adjoint d'animation à mi-temps. Compte tenu de l'évolution de ces services, il convient de réintégrer cet agent dans un emploi d'ATSEM à plein temps. Aussi, il propose de modifier le poste d'ATSEM à mi-temps attaché à l'école maternelle de Mézières-en-Brenne en un poste d'ATSEM à temps complet et de supprimer le poste d'agent d'animation à mi-temps à compter du 1^{er} janvier 2018. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition du Président et décide de supprimer le poste d'agent d'animation à mi-temps à compter du 1er janvier 2018.

N° 08/07-2017 – Service de collecte des ordures ménagères : création de postes d'agents contractuels à mi-temps.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire du départ à la retraite à compter du 1^{er} décembre 2017, de l'un des agents attaché au service de collecte des ordures ménagères. Aussi, il propose de recruter deux agents contractuels à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires, dont l'un à compter du 1er décembre 2017 et le second à compter du 1er janvier 2018, avec une rémunération brute mensuelle basée sur le taux horaire du SMIC. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition du Président et l'autorise à recruter ces agents et à signer les contrats correspondants.

Marchés publics

N° 08/08-2017 – Contrats d'Assurances : résultats de la consultation des entreprises

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire qu'une consultation sous forme de Marché à Procédure Adaptée pour la souscription des contrats d'assurances de la communauté de communes Cœur de Brenne, a été lancée. Il rappelle qu'une publication de l'avis de l'appel public à la concurrence est parue le 31 août 2017 dans la Nouvelle République de l'Indre, le 29 août 2017 sur le site du département de l'Indre « indre.fr ». La dématérialisation de l'avis et de la procédure a été faite via La Nouvelle République sur le site «pro-marchespublics.com» le 29 août 2017.

Sur avis de la commission d'appel d'offres, il propose de retenir les offres les mieux disantes comme suit :

- Lot n°1 - Assurance dommages aux biens et risques annexes :

Agence MULTON, 3 place du Général de Gaulle – 36290 MEZIERES EN BRENNE, via la SMACL – 79000 NIORT, pour un montant annuel de cotisation de 3 774.08 €.

- Lot n°2 - Assurance responsabilités intercommunales et risques annexes :

Agence MULTON, 3 place du Général de Gaulle – 36290 MEZIERES EN BRENNE, via la SMACL – 79000 NIORT, pour un montant annuel de cotisation de 1 530.37 €.

- Lot n°3 - Assurance des véhicules automobiles et risques annexes :

GROUPAMA Centre Atlantique, 2 avenue de Limoges – 79044 NIORT pour un montant annuel de cotisation de 6 386.26 € qui se décompose comme suit :

- Solution de base sans franchise: 5 711,36 €

- Variante risques annexes marchandises transportées 151,10 €
- Option auto collaborateurs : 523,80 €

- Lot n°4 - Assurance bris de machine informatique, bureautique et matériel électronique :

GROUPAMA Centre Atlantique, 2 avenue de Limoges – 79044 NIORT pour un montant annuel de cotisation de 480,00 €

- Lot n°5 - Assurance juridiques de la collectivité, des agents et des élus :

Agence MULTON, 3 places du Général de Gaulle – 36290 MEZIERES EN BRENNE, via la DAS pour un montant annuel de 1 094,00 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine les décisions de la commission d'appel d'offres et autorise le Président à signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de ces marchés conclus à compter du 1er janvier 2018 pour une durée de 4 ans.

Multiaccueil

N°08/09-2017 – Multiaccueil : modification du règlement de fonctionnement

Monsieur le Vice-président chargé de la Petite enfance, informe le conseil communautaire qu'il convient de modifier le règlement de fonctionnement de la structure Multiaccueil. Il donne lecture du projet de règlement qu'il propose d'approuver. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement de fonctionnement, tel que présenté.

N°08/10-2017 – Multiaccueil : Approbation du Projet Pédagogique

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il convient d'approuver le nouveau projet pédagogique de la structure Multiaccueil dont il donne lecture. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le nouveau projet pédagogique, tel que présenté.

Départ de Monsieur PROUTEAU qui est remplacé par sa suppléante, Madame PAULMIER

Tourisme

N°08/11-2017 – Désignation des délégués à l'association « Office de Tourisme intercommunautaire Destination Brenne »

Monsieur le Président rappelle la création d'une entente entre la communauté de communes « Cœur de Brenne », les communautés de communes voisines et le Parc Naturel Régional de la Brenne afin d'assurer la promotion touristique sur le territoire ainsi défini. Il informe le conseil communautaire que l'entente a créé une association sous la désignation « Office de Tourisme Intercommunautaire Destination Brenne » à laquelle sera déléguée la compétence promotion touristique. Aussi, il convient de désigner 3 représentants et 3 suppléants, dont deux seront membres du Conseil d'Administration et de déléguer la compétence « promotion touristique » à cette nouvelle association. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, délègue la compétence promotion touristique à l'association « Office de Tourisme Intercommunautaire Destination Brenne », et désigne Messieurs Jean-Louis CAMUS, Robert BOSCARINO et Maurice BURDIN comme membres titulaires. Mesdames Josette MECHE, Annick MELIN et Monsieur Christophe JUBERT sont désignés membres suppléants.

Ruralité

N°08/12-2017 – Motion de l'AMRF sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France des 30 septembre et 1er octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29):

Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité

« Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée Générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1er octobre 2017, demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture,...

- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).

- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines, un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de leurs habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités ». »

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité, et de s'associer solidairement à la démarche de l'Association des Maires Ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

Tri sélectif

N°08/13-2017 - Tri sélectif : Contrat CITEO

Monsieur le Président de la commission « Voirie, environnement, ordures ménagères » rappelle au Conseil communautaire, les contrats signés avec les organismes ECOEMBALLAGES et ECOFOLIO qui apportent leur soutien à la collecte sélective. Il informe le conseil de la fusion de ces deux organismes en une nouvelle entité dénommée CITEO. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de contractualiser avec CITEO pour la période 2018/2022, et autorise le Président à signer ledit contrat.

N°08/14-2017 - Tri sélectif : Contrat VALORPLAST

Monsieur le Président de la commission « Voirie, environnement, ordures ménagères » rappelle au Conseil communautaire que le contrat de « Reprise Option Filière Plastiques », conclu avec VALORPLAST dans le cadre des Agréments 2011-2016 et 2017 arrive à échéance au 31 décembre 2017.

Aussi, il propose de renouveler ce contrat pour la période 2018/2022. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de contractualiser avec VALORPLAST pour la période 2018/2022, et autorise le Président à signer le contrat « Reprise Option Filière Plastiques – Barème F » et toutes les pièces afférentes.

N°08/15-2017- Décision modificative

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer des écritures comptables sur les budgets « Affaires économiques », « Logements » et « Principal ».

BUDGET AFFAIRES ECONOMIQUES (DM N°2) :

- Dépenses d'investissement
28135 F 9 chapitre 041 Régul amortissements + 6 420 €
- Recettes d'investissement
28132 F 9 chapitre 041 Régul amortissements + 6 420 €

BUDGET LOGEMENTS (DM N°2) :

- Dépenses d'investissement
139141 F7 chapitre 040 Amortissements + 7 449 €
2313 -121 F7 Travaux rue Hersent Luzarche - 7 449 €

BUDGET PRINCIPAL (DM N°2) :

- Dépenses de fonctionnement
6541 F01 Admission en non-valeur + 568 €
6615 F01 Intérêts ligne de trésorerie + 200 €
022 F01 Dépenses imprévues - 768 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les décisions modificatives telles que proposées ci-dessus.

Fait à St Michel en Brenne, le 24 novembre 2017

Le Président,

Jean-Louis CAMUS